

**Document à conserver**

Réforme des rythmes scolaires

NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Les activités périscolaires sont organisées sur un après-midi pour chaque école :

Groupe scolaire **Calmette** : **LUNDI de 13h30 à 16h30**

Groupe scolaire **Pierre-Curie** : **MARDI de 13h30 à 16h30**

Groupe scolaire **Paul Bert** : **JEUDI de 13h30 à 16h30**

Les NAP sont gratuites, non obligatoires pour les familles et assujetties à une inscription annuelle préalable.

Les activités proposées sont à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées :

Pour les Maternelles : sieste (pour les enfants déjà inscrits à l'école) , jeux de société, jeux sportifs, activités autour du livre, activités manuelles, activités multimédia.....

Pour les Élémentaires : Bibliothèque, cinéma, activités autour du livre, activités « nature », jeux, chorale, danse, expression corporelle, sports, activités manuelles, jeux de société, anglais, prévention routière, découverte d'une langue étrangère, généalogie.....

Les activités sont proposées sous forme de cycles de 4 à 6 séances pour chacune d'entre elles.

Les groupes sont constitués par la commune en fonction des âges. Chaque groupe participera à toutes les activités durant l'année scolaire.

Les maternelles restent dans leur groupe scolaire, et les primaires sont transportés au Centre de loisirs, au Pôle culturel et au Complexe sportif, en fonction des cycles d'activités. Le transport est assuré par le car communal.

Les élèves sont encadrés par les ATSEM, les animatrices du centre de loisirs, les éducateurs sportifs et les agents du pôle culturel et/ou intervenants extérieurs qualifiés pour certaines activités. Un référent est désigné pour chaque groupe scolaire.

Les enfants doivent être amenés et récupérés à leur école. (**Accueil 13h30 – Fin des activités NAP 16h30**)

Les garderies pré et post-scolaires sont organisées de la même façon qu'à l'accoutumée, après inscription.

Nous vous demandons de prévenir le pôle sport et jeunesse pour toute absence.

En cas de désinscription, merci de prendre contact avec la mairie, service des affaires scolaires.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

GARDERIE PERISCOLAIRE

En période scolaire :

de 7h00 à 8h30 du lundi au vendredi

de 16h30 à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis

ACCUEIL DE LOISIRS PARON'EVEIL

Les mercredis en période scolaire

de

13h15 à 18h00

L'accueil se fait de 13h15 à 13h30 et les sorties de 16h00 à 18h00

